



LB Immobilier

Sarl au capital de 8 000 € - RCS Versailles 809 115 264

Siège social : 33, avenue Pierre Curie 78210 SAINT-CYR L'ECOLE

Tél : 01 34 60 64 01 - E-mail : saintcyrlecole@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR53809115264 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier (et administrateur de biens) – Carte(s) professionnelle(s) n°7801 2018 000 036 322 délivrée(s) par la CCI Paris Ile de France IDF 78000 VERSAILLES – Activité(s) : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction (*) : QBE cœur Défense – Tour A 110 Esplanade Général De Gaulle et - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. (*) cf votre carte professionnelle.

Ventes – Barème à compter du 1^{er} Septembre 2023

Honoraires de transaction à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire prévue au mandat :

- **Vente d'un appartement, d'une maison ou d'un terrain** : 6 % TTC du prix net vendeur avec un minimum de 8 000 € TTC
- **Vente d'un parking ou d'un box** : Forfait de 1 500 € TTC
- **Vente de locaux commerciaux, fonds de commerce ou droit au bail** : 10 % TTC du prix net vendeur
- **Honoraires rédaction vente** : 350 €

Honoraires de rédaction d'acte : 350 € TTC à la charge du vendeur

Honoraire rédaction pré état daté : 250 € TTC à la charge du vendeur

Locations – Barème à compter du 1^{er} Janvier 2023

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **État des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : un mois de loyer charges comprises diminué des honoraires précités (visite - constitution dossier - rédaction bail et état des lieux)

Honoraires pour les autres baux :

- **Habitation (Hors résidence principale)**: 12 % TTC du loyer hors charges à la charge du preneur.
- **Professionnels** : 10 % HT du loyer triennal
- **Commerciaux** : 10 % HT du loyer triennal
- **Autres** : Sans objet

Prestations particulières – Barème à compter du 1^{er} Janvier 2023

Honoraires d'état des lieux :

- **Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989** : 300 € TTC à la charge du preneur.

Autres prestations :

Sans objet

Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} Janvier 2023

Honoraires de gestion :

5,42 % HT des encaissements, soit 6,5 % TTC à la charge du bailleur.

Honoraires Divers :

- **Rédaction d'un ERP** : 30 € TTC à la charge du bailleur

Autres prestations :

Garantie loyers impayés :

1,92 % HT des encaissements, soit 2,3 % TTC à la charge du bailleur